



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE de HOUDAN

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° 2026-ART-AG-005 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Lucien NOYON, Conseiller Municipal

Le Maire de la Commune de Houdan,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le résultat des élections municipales du 15 mars 2026 actant le tableau du Conseil Municipal,

Vu délibération n°2026-DEL-019 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre de Conseillers Délégués,

Vu la délibération n°2026-DEL-029 du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant désignation des membres du Comité Consultatif Vie associative et sportive et désignant Monsieur Lucien NOYON, Président du Comité Consultatif Vie associative et sportive,

Vu le règlement intérieur adopté le 31 mars 2026,

Considérant que Monsieur Lucien NOYON a été élu conseiller municipal lors des élections municipales du 15 mars 2026, qu'il est membre élu du Comité Consultatif Vie associative et sportive depuis le 31 mars 2026 et désigné Président de ce comité consultatif le 31 mars 2026,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales il convient de déléguer la fonction liée aux secteurs « Vie associative et sportive » à Monsieur Lucien NOYON,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Lucien NOYON, conseiller municipal aux secteurs de la Vie Associative et sportive :

pour assurer la présidence et l'animation du comité consultatif « Vie associative et sportive »,

pour exercer les attributions suivantes touchant à la vie courante des associations,

- coordination générale en liaison avec les adjoints concernés de l'appui au mouvement associatif Houdanais (appui logistique, subventions, formation, réservation de salles, communication, forum des associations, etc...),
- relation et suivi avec toutes les associations dont la participation aux assemblées générales,
- appui aux événements sportifs exceptionnels,
- lien avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais en participant à la commission ad hoc de la CCPH, afin d'optimiser l'appui aux associations et développer les offres sportives et associatives sur le territoire,
- présentation d'un bilan annuel sur la politique associative communale,

pour conduire de nouvelles orientations et finaliser les projets en résultant

- reprise du projet de parcours sportif en fonction des études menées sur les zones naturelles
- étude des conséquences et opportunités qui résulteront du projet de halle multi activités de la gare et de la suppression de la salle des fêtes. Propositions de relocalisation.

Il est donné délégation de signature à Monsieur Lucien Noyon pour signer tout acte ou document relatif aux secteurs énumérés à l'article 1, à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, celle de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de Versailles, représentant de l'Etat, dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et publication.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan le 9 avril 2026

Le Maire,

Jean Marie TETART



Notifié à l'intéressé le :

10.04.26
[Handwritten signature]

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 15 avril 2026 12:37
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260415-20748.xml;
078-217803105-20260409-2026_ART_AG_005-AI-1-2_21354.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-15(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_ART_AG_005

Objet acte: Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Lucien NOYON, Conseiller Municipal.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 5.4-Delegation de fonctions

Identifiant Acte: 078-217803105-20260409-2026_ART_AG_005-AI

Rapport d'erreur(s):